

Assemblée Générale En date du 5 juillet 2019

Compte-rendu de réunion

Rédaction : Benjamin CHIMOL
Le 01_10_2019

PRESENTS (23 VOTANTS) :

SARL BOUTET : MICHAEL BOUTET
SARL MARTINET : MICHEL MARTINET, NADIA MARTINET,
EDEL'ELEC : ERWAN DELMON, AMANDINE DELMON
SARL GOURSAUD PIERRE : PIERRE GOURSAUD
SAV DARTHOU ET FILS : JULIEN DARTHOU
EURL MAZIERE MICHEL : GOURINCHAS JULIEN, MICHEL MAZIERE
ENT SAVOYET : CHRISTIAN SAVOYET
VEDRENNE : CHRISTOPHE VEDRENNE
DESCHAMPS ELEC : GILLES DESCAMPS
DIDIER METEGNIER
JCB : GILLES OSTORERO
NSDP : SANDRINE OSTORERO
CODEREN : ALAIN RAVANNE
ENT REMENIERAS : ERIC ET PATRICIA REMENIERAS
SARL PATRICK DUVERGNE : FRANÇOISE ET PATRICK DUVERGNE
EURL CPZ : BLOT ET DAUSSIN
SAS CCRC : GUILLAUME CARDOSO
SARL FOURNIER : PIERRE FOURNIER
SARL MICHEL BARGET : FABRICE BARGET
SARL HENRIQUES : DAVID HENRIQUES
ERIC CHAUMEIL
SARL BARRIANT ELECTRICITE : THIERRY EMMANUEL
ATELIER DE L'HABITAT AREDIEN : VALERIE BONIN

INVITES :

Mme La Députée Marie Ange MAGNE, M. l'assistant parlementaire Michael BOUET, Chambre des Métiers : Jean-Pierre GROS ; VILLE DE LIMOGES : Catherine MAUNGUEIN SICARD, Constructys NA : Céline GUYARD, LEGRAND : Charly FUMOUX ; PEUGEOT SDAL : Sandra DA SILVA, Cabinet ARNADEAU, Canal Crédits : Charles PRADO, Banque Populaire : Philippe IMBERT, MAAF PRO : AGUER Antony, DEN BAES Catherine, Annie BARGET, BERNER : EL BAZNOUSSI Aurore

Table des matières

I.	Séance statutaire	2
	A. Rapport du président	3
	B. Approbation du compte rendu de l'AG 2018,	7
	C. Rapport de la Commission des Finances	7
	D. Présentation des comptes.....	7
	E. Rapport du commissaire aux comptes	8
	F. Approbation du bilan et du compte de résultat 2018,.....	8
	G. Affectation du résultat 2018,	8
	H. Elections :,	9
	1. Section Métiers Techniques du Plâtre et de l'Isolation.....	9
	2. Section Peinture Vitrerie Revêtements.....	9
	3. Section menuiserie, menuiseries aluminium, serrurerie, agencement	9
	4. Section Electricité et Equipements Electroniques.....	9
	5. Section Travaux publics et Paysagers (CNATP87).....	9
	6. Commission des finances	9
	I. Questions diverses : sans objet	10
II.	Séance OFFICIELLE	11
	A. Tribune d'Alain RAVANNE :	11
	B. Table ronde : faut-il supprimer les caisses de congés payés du bâtiment ?	12
	C. Table ronde : 2 : les indépendants peuvent ils se priver d'outils de financement intégrés ?...	15

Début de la séance à 17H15

I. Séance statutaire

Discours introductif d'Alain RAVANNE

Avant toute chose je remercie le CFA bâtiment et son directeur pour l'accueil qui nous est réservé. Mais je dois surtout vous remercier, vous, chefs d'entreprise qui nous faites l'honneur de votre présence et qui contribuez ainsi à la vie de notre organisation patronale.

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Nous vivons une époque qui voit de profondes mutations, qu'elles soient technologiques, économiques, écologique, sociales ou encore politique.

Avec l'arrivée d'Emmanuel MACRON au pouvoir les partis traditionnels ont été bousculés et les réformes multipliées. Droit du travail, Dématérialisation, Prélèvement à la source, Assurance Chômage, formation professionnelle, apprentissage ... n'en jetez plus !

Vous pouvez voir au travers de nos communications que nous sommes sur tous les fronts pour défendre votre intérêt que ce soit au niveau national comme au niveau local.

Dans l'actualité immédiate l'un des sujets qui nous inquiète est celui du projet de légalisation des travailleurs précaires à la solde des plateformes numérique. Une nouvelle forme de concurrence déloyale dont nous passerions bien. Le Député DJEBBARI membre de la commission qui étudie le projet de Loi a été alerté. Un rendez-vous fixé puis finalement annulé.

Au-delà du lobbying, la CAPEB a décidé d'agir en développant un outil numérique à la main des artisans : 360 travaux.

Passé le mouvement des gilets jaunes, un autre sujet revient sur le tapis : celui des niches fiscales avec le GNR mais aussi l'abattement de 10%. Cette fois-ci nous ne nous leurrons pas, il sera difficile de faire reculer le gouvernement. Peut-être sera-t-il lucide sur la capacité de nos entreprises d'absorber des changements trop brutaux et lissera-t-il sur 2 ou 3 ans l'impact de ces mesures ?

Au-delà des réformes qui nous impactent, nous subissons depuis début 2019 la concurrence des fournisseurs d'énergie : ENGIE, TOTAL, EDF qui proposent désormais avec la complicité du gouvernement des chaudières et PAC à 1€. Ces groupes visent donc désormais ouvertement notre marché traditionnel : celui de la rénovation.

Là encore, nous ne nous contentons pas de dénoncer ces pratiques, nous travaillons à développer des outils pour permettre aux entreprises de s'adapter à cette nouvelle réalité concurrentielle.

Enfin, nous devons faire face aux attaques désormais frontales de la FFB qui, enfin à travers ses positionnements dévoile sa véritable nature : une organisation au service des grandes entreprises. En sont des illustrations les tentatives de captation des cotisations formation des entreprises de moins

de 11 ou encore des cotisations CCCA-BTP pour financer la formation continue des grands groupes incapables de trouver des moyens pour leurs collaborateurs.

Là encore la CAPEB a réussi à défendre l'intérêt des petites entreprises. Mais le pourrons-nous encore longtemps ?

Se sont autant de raisons qui font que nos petites entreprises ont besoin d'une organisation forte. Et pour cela la CAPEB a plus que jamais besoin de vous.

Plus forts ensemble !

A. *Rapport du président*

Comme chaque année, je serai assez concis dans le rapport qui vous est présenté car nous souhaitons réserver une place importante au débat mais aussi au moment convivial que la CAPEB nous propose ce soir avec une soirée casino.

Les adhérents : En 2018 nos effectifs sont en augmentation (401 adhérents en 2018 contre 373 en 2017 dont 349 avaient payé l'intégralité de leur cotisation).

Au cours des 5 dernières années, le nombre d'adhérent est en progression près de 27% et l'année 2019 semble promettre la poursuite de notre progression.

Les cotisations : Les cotisations ont augmenté de 8€ en 2018 pour s'établir à 340€ pour la part fixe due par toute entreprise adhérente. La part variable reste à 0.71% (appliquée sur les salaires de nos salariés).

Le personnel En 2018, Céline GENESTE était en arrêt de travail puis en congés maternité de septembre 2018 à avril 2019. Nous avons donc procédé à un remplacement et recruté Monsieur Samuel FERNANDEZ dont le contrat a été prolongé jusqu'en juillet 2019.

Les services En 2018 nous avons poursuivi les services développés depuis 2012.

Service RH / social : A noter une nouveauté avec le changement de règles relative à l'abattement de 10% puisque le juge (et donc l'URSSAF) exige désormais une avance de frais de salariés (pouvant prendre la forme d'indemnité panier ou de transport).

L'accompagnement au recrutement, créé en 2016 en anticipation des difficultés de recrutement que nous connaissons aujourd'hui nous a permis de mobiliser l'argent de la branche (constructys) et ainsi d'initier en Haute-Vienne 3 des 4 POEC financées pour le bâtiment à l'échelle de la région (préparation Opérationnelles à l'Emploi Collective)

La POEC plomberie chauffage (septembre 2018) a permis de former 9 demandeurs d'emploi
La POEC Hope a permis de former 7 étrangers mais peu dans nos petites entreprises,

La POEC charpente / couverture préparée en 2018 mais lancée début 2019 a seulement permis la formation de 5 demandeurs d'emploi

L'offre relative aux marchés publics semble toujours donner satisfaction

La formation, dont les résultats sont à peu près stables malgré un blocage des fonds FAFCEA durant plusieurs semaines en 2018 (et vous n'êtes pas sans le savoir un séisme aussi à la même période en 2019 qui vient de trouver une issue favorable)

Le service qualifications professionnelles, renforcé en 2014, suscite toujours autant de demandes directes (accompagnement au montage des dossiers de qualifications) ou indirectes (TVA, CITE...)

Le service technique créé en 2014 qui a décollé en 2017 semble prendre sa vitesse de croisière.

L'information Nous poursuivons avec les outils existants avec une régularité renforcée grâce à l'outil internet (newsletters, flash infos) même si nous n'abandonnons pas le papier (bâtiment artisanal, journal social CAP'INFO, alertes employeurs...).

A noter que nous avons renforcé notre présence sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et LinkedIn) depuis septembre 2018.

Les partenariats Nous vous proposons aussi depuis toujours des partenariats. Depuis juin 2017, nous vous proposons aussi une plateforme d'achat : CAPEB Avantage

Vous découvrirez aussi durant la table ronde relative à la question du financement intégré le partenariat tout juste signé avec Canal Crédits puisque Charles PRADO son gérant interviendra aux côtés de Julien DARTHOU.

Représentation et défense des intérêts individuels et collectifs La CAPEB Haute-Vienne ce n'est bien sûr pas que des services. Aides financières, apprentissage, Accords paritaires, Emploi, Déchets du BTP, Partenariats, Prévention, Salons professionnels, Qualifications professionnelles, Label, Vie syndicale, Radon, Stationnement, ANC, Projet immobilier : nous avons été sur tous les fronts et avons participé à plus de 140 réunions et rencontres.

Aujourd'hui nous avons le sentiment que notre organisation à force de travail et de présence sur le terrain et connue et reconnue pour son sérieux et son implication sur de nombreux sujets.

Je remercie aussi les collègues qui nous représentent directement ou par l'intermédiaire de notre organisation interprofessionnelle : l'U2P (anciennement l'UPA), désignés ou élus. Ils sont administrateurs à la chambre des métiers, au RSI, à l'URSSAF, la CPAM, la CARSAT, ils sont juges prud'hommaux, ils sont vos représentants à l'AFG, à SEQUELEC ou à QUALIBAT.

La campagne de Communication nationale Pour la 1^{ère} fois de son histoire la CAPEB a fait une campagne de communication : sur le web, à la radio ou encore dans la presse. Nous avons le sentiment que cette campagne nous a permis de gagner en notoriété.

De la convivialité ! Après la réussite le premier arbre de noël en 2018, la Commission des Conjointes d'Artisan a de nouveau sévi le 12 janvier dernier à l'espace Buxerolles à Limoges. Nous avons eu près de 200 participants pour voir le spectacle du clown Yann COSTA. Le prochain aura lieu le 11 janvier 2020 et il semble que le père noël (qui en fait voir de toutes les couleurs aux miaulétous) en prenne plein les oreilles. Je n'en dis pas plus d'autant que le choix de l'artiste n'est peut-être pas encore fait.

Et puis nous avons aussi fêté nos 70 ans au cabaret de Limoges avec près de 200 participants là encore. Je crois que c'était assez réussi mais je ne suis peut-être pas objectif. Nous espérons bien partager un moment convivial après cette réunion puisque nous vous avons préparé une soirée ludique.

Une option stratégique : la création d'une CNATP 87 En 2016 nous avons décidé de défendre l'artisanat des travaux publics et paysagers de manière renforcée. Nous faisons adhérer de manière effective ces entreprises depuis le 1^{er} janvier 2018 et avons initié plusieurs actions intéressantes : coopérative de service à la personne pour les travaux d'entretien paysagers (mai 2019), charte ANC intéressant les maçons, les plombiers ou encore les terrassiers, initiée à Saint-Léonard-de-Noblat en juin 2018 et qui s'est étendu peu à peu malgré les manœuvres d'autres organisations (FFB / FRTP) que cette action sans eux gêne...

Nous travaillons actuellement (notre secrétaire général en particulier) à la création d'une CNATP en Nouvelle Aquitaine.

Concernant les avancées syndicales : Je ne peux pas résumer en 5 minutes le travail de notre organisation nationale. Je me bornerai donc à citer 3 avancées qui me semblent importantes. Vous trouverez une liste plus exhaustive dans le rapport qui vous a été remis en début de réunion.

- Compte pénibilité

Depuis le 1er octobre 2017 : les 4 facteurs de pénibilité dont l'évaluation était impossible pour les TPE (manutentions manuelles de charges ; postures pénibles ; vibrations mécaniques et agents chimiques dangereux) ont été sortis du compte prévention désormais.

A compter de 2018 : les cotisations spécifiques qui pesaient sur les employeurs seront aussi supprimées.

Ce combat était celui de la CAPEB et de l'U2P mais aussi de l'ensemble des organisations patronales

- Le CITE :

Le gouvernement avait annoncé la fin du CITE au 27 septembre avec une loi de finances rectificative votée en décembre 2017 qui aurait été rétroactive. Suite à notre intervention la CAPEB très mobilisée sur le sujet a obtenu notamment la prorogation du CITE (Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique) jusqu'en 2019.

- Le GNR :

La CAPEB mais surtout la CNATP a obtenu le report et l'abandon de la suppression de la TICPE sur le GNR. Aujourd'hui nous revoyons poindre la menace sur les entreprises de TP et en particulier les petites entreprises pour qui il ne suffira pas de faire des actualisations ou de révisions de prix dans les marchés publics.

Nos projets en cours : Plusieurs projets et actions sont en cours :

- la charte ANC (déjà citée)
- le lancement de notre service RGPD qui arrive certainement de manière trop précoce mais qui a le mérite d'exister
- la mise en place d'un accompagnement spécifique sur la mise en place du CSE ou d'accord d'entreprise dits macron (à partir de septembre)
- un partenariat avec Canal Crédits (financement) et le lancement de FACILIPASS (offre de chaudières avec financement intégrés dont il sera en partie question lors de la table ronde)
- le lancement de 360 travaux depuis le 17/04/2019 (place de marché numérique) que vous avions évoqué lors de notre AG 2018
- notre projet immobilier aux portes Ferrées

Je voudrais un peu développer ces derniers projets : Le plus prégnant au niveau local est le projet immobilier dont nous vous avons parlé dès l'Assemblée Générale 2017. Nous venons (enfin) de signer le 17 mai 2019 pour le bâtiment (acquisition auprès de LIDL Sud-Ouest) et le 6 juin 2019 pour les parkings (Mairie de Limoges).

La CAPEB s'est donc portée acquéreur d'un bâtiment de 800m² dans l'ancien centre commercial des portes ferrées, quartier qui doit faire l'objet d'une restructuration prochaine. Le coût raisonnable d'acquisition, allié à des ressources découlant de locations à venir nous laisse entrevoir un investissement supportable.

Nous envisageons un projet expérimental BIM sur ce bâtiment c'est-à-dire que des fonds seront versés par l'OPCO Constructys à un cabinet qui vous accompagnera tout au long du chantier pour vous permettre d'appréhender le BIM. Cette expérimentation permettra une véritable mise en lumière des différents acteurs et sera de nature à démontrer que ce process collaboratif basé sur le numérique est à la portée de nos entreprises.

Nous espérons que vous n'hésitez pas à répondre à notre marché le moment venu car il nous tient à cœur que les travaux soient réalisés par des entreprises qui nous ressemblent.

Enfin, comme en 1980 nous souhaitons proposer à nos adhérents, sur la base du volontariat une souscription à ce projet d'une part car il s'agit d'un projet collectif mais aussi pour nous aider en termes de trésorerie. Car ce projet nécessite une avance importante de fonds et va conduire l'organisation à plusieurs exercices déficitaires puisque nous ne souhaitons pas augmenter les cotisations au-delà de montants raisonnables et justifiés par les services.

Cette souscription prendrait la forme d'une avance remboursable (par part de 100€ ?). Les montants seront remboursés par 15^{ème} à partir de 2022 avec une priorité donnée aux entreprises présentes lors de l'AG.

Je terminerai avec « 360 travaux » : c'est une place de marché numérique qui vise la qualité, qui apporte des services et surtout qui ne coutent rien si elle n'apporte pas d'affaire. Elle a été lancée officiellement en avril et surtout je suis fier de vous annoncer que nous sommes le 1^{er} département de notre réseau en termes de pourcentage d'adhérents inscrits dans cette démarche (soit plus de 25%). Cela signifie que vous nous faites confiance et nous vous en remercions. Je veux aussi remercier Laurence LEMAITRE qui a suivi ce dossier et qui s'est pleinement investie, preuve en est le beau résultat que nous venons de vous annoncer.

B. Approbation du compte rendu de l'AG 2018,

Le compte rendu consultable au siège de la CAPEB Haute-Vienne depuis le 30 juin 2018 est approuvé à la majorité des présents (2 abstentions).

C. Rapport de la Commission des Finances

Comme prévu dans nos statuts, une commission des finances a été mise en place et 2 adhérents se sont réunis au siège de la CAPEB pour étudier les dépenses de l'organisation et vérifier qu'elles sont légitimes au regard des décisions du conseil d'administration.

Aujourd'hui Guy BERRAND, le rapporteur de la commission des finances n'a pas pu être présent en raison du décès récent de son père qui déjà était un adhérent fidèle de la CAPEB. Nous souhaitons d'ailleurs à cette occasion lui faire un hommage.

D. Présentation des comptes

Monsieur METEGNIER, Trésorier de la CAPEB Haute-Vienne, donne lecture des comptes de bilan et de résultat de l'année 2018 tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 4 juin 2019 et présentant les résultats suivants :

	31/12/2017	31/12/2018
ACTIF ET PASSIF	266.030€	315.849€
PRODUITS D'EXPLOITATION	376.718€	391.605€
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>	<u>394.133€</u>	<u>394.216€</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 17.415€	- 2.611€
PRODUITS FINANCIERS	2.113€	2.686€
<u>CHARGES FINANCIERES</u>	<u>121€</u>	<u>77€</u>
RESULTAT FINANCIER	1.992€	2.609€
PRODUITS EXCEPTIONNELS	59€	67.669€
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	<u>2.814€</u>	<u>1.861€</u>
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 2.755€	65.807€
TOTAL PRODUITS	378.890€	461.960€
<u>TOTAL CHARGES</u>	<u>397. 553€</u>	<u>396.819€</u>
RESULTAT	- 18.664€	65.161€

E. Rapport du commissaire aux comptes

Madame Delphine PERRAUD représentant Monsieur Bruno ARNAUDAUD, commissaire aux comptes donne lecture des rapports à l'Assemblée. Ceux-ci sont annexés au présent compte-rendu.

F. Approbation du bilan et du compte de résultat 2018,

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et annexés au présent compte rendu

G. Affectation du résultat 2018,

L'Assemblée, sur proposition du Président, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2018, **bénéfice de 65.160,65€** à « autres réserves » portant le total de 210.464,61€ à **275.625,26€**

H. Elections :

Le nombre de candidats étant inférieur ou égal au nombre de postes à pourvoir, l'ensemble des votes a été réalisé à main levée.

1. Section Métiers Techniques du Plâtre et de l'Isolation

Nombre de postes à pourvoir : 2

Candidature : néant

2. Section Peinture Vitrerie Revêtements

Nombre de postes à pourvoir : 1

Candidature : néant

3. Section menuiserie, menuiseries aluminium, serrurerie, agencement

Nombre de postes à pourvoir : 1

Candidature reçue : Néant

4. Section Electricité et Equipements Electroniques

Nombre de postes à pourvoir : 2

Membres sortants candidats : Thierry EMMANUEL, Eric FAUCHER

Sont réélus à l'unanimité des votants : Thierry EMMANUEL, Eric FAUCHER

5. Section Travaux publics et Paysagers (CNATP87)

Nombre de postes à pourvoir : 3

Membres sortants candidats : néant

Candidature reçue : Didier BREDIER

Est élu à l'unanimité des votants : Didier BREDIER

6. Commission des finances

Membres sortants candidats : Guy BERRAND, Thierry FORNIELES.

Autre candidat : néant

Sont élus à l'unanimité : Guy BERRAND, Thierry FORNIELES

Reste à pourvoir : 1 poste

Le conseil d'administration se compose comme suit :

Section professionnelle	Nom	Prénom	date de désignation
Plomberie chauffage	CHARLES	Mathieu	13/04/2018
	DARTHOU	Julien	13/04/2018
	HENRIQUES	David	13/04/2018
MTPI	GOUDAL	Jean-Paul	13/04/2018
	GOURSAUD	Pierre	13/04/2018
Maçonnerie / Carrelage	RAVANNE	Alain	13/04/2018
	BOUTET	Michael	13/04/2018
	METEGNIER	Didier	13/04/2018
Peinture / Revêtements	PENICHON	Delphine	13/04/2018
	BRUNAUD	Marie-Laure	13/04/2018
Menuiserie / Agencement / serrurerie / métallerie / menuiseries aluminium	NORMAND	Thierry	30/06/2017
	THOUIN	Stéphane	13/04/2018
	DAILLER	Richard	13/04/2018
Couverture / charpente	COUDERT	Gilles	13/04/2018
	BREDIER	Didier	05/07/2019
	FOURNIER	Pierre	13/04/2018
Travaux publics et paysagers (CNATP 87)	EMMANUEL	Thierry	05/07/2019
	FAUCHER	Eric	05/07/2019
	SALESSE	Josette	13/04/2018
Electricité	DUVERGNE	Françoise	13/04/2018
	REMENIERAS	Patricia	13/04/2018
CDFA			

I. *Questions diverses : sans objet*

II. Séance OFFICIELLE

A. Tribune d'Alain RAVANNE :

« Mesdames, Messieurs les Chefs d'entreprise, chers adhérents

Je remercie encore le CFA bâtiment Limoges et son directeur pour l'accueil qui nous est réservé dans ce lieu qui nous est cher, celui de la profession qui garantit la formation de nos futurs salariés et futurs chefs d'entreprise.

L'apprentissage traverse cette année des turbulences avec des changements liés au financement (financement au contrat) et des tentatives des représentants des grandes entreprises via la FFB et son président Jacques CHANUT de détruire le CCCA-BTP (la tête de réseau des CFA du BTP) pour capter des fonds pour le financement global de la formation et en premier lieu celui des grandes entreprises.

La CAPEB veille et pèse pour préserver l'apprentissage et les CFA. Et nous continuerons de peser malgré les manipulations pour tenter de nous entraver (je pense à la modification des règles de la représentativité en 2014 qui prennent davantage en compte le nombre de salariés que le nombre d'entreprises adhérentes)

Qu'on ne s'y trompe pas, aucune autre organisation du bâtiment ne peut défendre l'intérêt des entreprises locales lorsqu'elle défend aussi celui des majors !

Peut-on prétendre défendre les indépendants lorsqu'on est un membre actif du MEDEF (Oui je parle de la FFB) ; ce MEDEF dont sont aussi membres le syndicat des autoentrepreneurs ou encore celui des énergéticiens, ceux-là même qui viennent de lancer des offres sur les chaudières et PAC à 1€ début 2019 !

Contrairement à la FFB qui défend bec et ongle les caisses de congés payés, nous n'avons pas peur d'ouvrir un débat sur un outil de la branche qui ne nous semble plus correspondre aux besoins des entreprises. Nous évoquerons d'ailleurs ce sujet ce soir. Cela nous est d'autant plus facile que nous n'entretenons pas de relations incestueuses avec ces structures...

Si la CAPEB dénonce, elle agit aussi et reste une organisation de projets : création de la place de marché numérique « 360travaux », création de FACILIPASS et d'ARTIPASS des structures permettant aux indépendants de proposer des financements intégrés. Ce sujet sera aussi développé lors d'une table ronde.

Mais cette Assemblée est un peu spéciale car cette année 2019 va voir le lancement d'un projet local d'envergure : celui d'un nouveau siège social qui s'inscrit dans un projet de la ville et la métropole de Limoges celui de l'Eco quartier des Portes Ferrées.

Je vous remercie pour votre écoute. » Le président, Alain RAVANNE.

B. Table ronde : faut-il supprimer les caisses de congés payés du bâtiment ?

Animateur : Benjamin CHIMOL

Intervenant : Alain RAVANNE (contexte), Didier METEGNIER (METEGNIER Décoration), Michel MARTINET (MARTINET SARL)

Animateur : Les Caisses de congés payés ont été créées en 1937 par les organisations d'employeurs justes après l'instauration des congés payés par le gouvernement de Léon BLUM.

Pendant longtemps la CAPEB a soutenu l'existence des caisses de congés en considérant que c'était une sécurité sur le versement effectif des droits des salariés.

Pourquoi Président, aujourd'hui la CAPEB Haute-Vienne propose t elle une table ronde sur le thème « faut-il maintenir les caisses de congés payés du bâtiment ? »

Alain RAVANNE : La CAPEB a longtemps été écarté des postes de gestion que la FFB se réservait. Depuis peu, l'organisation CAPEB a réussi à obtenir quelques postes plus stratégiques. Ce changement de paradigme nous a fortement interrogé à l'époque : maintenant que les placements financiers ne permettent plus de générer une manne financière, la FFB essaye-t-elle d'utiliser la CAPEB pour cautionner le système des caisses ?

Depuis 4 ans donc, la CAPEB Haute-Vienne n'a eu de cesse d'alerter notre organisation nationale sur la nécessité d'être vigilant. Notre méfiance semble justifiée car vous n'êtes pas sans le savoir une enquête est en cours suite à un dépôt de plainte contre l'ancien directeur et son adjoint.

Grace à une action continue, notre organisation nationale semble aujourd'hui accepter d'ouvrir un débat en interne pour définir une position nationale nouvelle. C'est dans ce cadre que le conseil d'administration de la CAPEB Haute-Vienne a décidé de porter ce sujet à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale afin que la position défendue soit en adéquation avec le ressenti du terrain, celui des adhérents.

Animateur : Président, pouvez vous nous rappeler la position de l'organisation nationale à ce jour ?

Alain RAVANNE : Aujourd'hui la CAPEB nationale ne remet pas en cause le principe des congés payés. Néanmoins, notre organisation considère que les caisses de congés régionales devraient être supprimées.

Récemment, Jean-Christophe REPON, notre représentant à l'UCF (Union des Caisses de France), la structure regroupant les 9 caisses de congés payés a durcit le ton en donnant un ultimatum daté à la FFB avant que la CAPEB ne saisisse les pouvoirs publics.

Les demandes sont multiples mais on peut les résumer en disant que nous exigeons une meilleure gestion permettant d'aboutir à un taux unique notamment en supprimant les caisses régionales, en améliorant le système informatique, en assurant une réelle indépendance locaux entre caisses et FFB...

Je dois néanmoins signaler que Mme la Députée Marie Ange MAGNE a récemment déposé une question écrite au gouvernement sur la question des caisses de congés payés.

Madame la Députée : Effectivement alertée par le président RAVANNE sur cette question j'ai décidé de poser une question écrite au gouvernement. Nous n'avons pas à ce jour de réponse mais je ne manquerai pas de vous en informer. Quoi qu'il en soit je suis attentivement le débat pour mieux comprendre le ressenti des entreprises.

Animateur : Certains adhérents se sont manifestés pour intervenir néanmoins si certains chefs d'entreprise veulent intervenir ils peuvent encore se faire connaître... Pour pouvoir débattre je demande à Didier METEGNIER et Michel MARTINET de bien vouloir nous rejoindre.

Didier METEGNIER. Pouvez-vous nous dire si vous êtes favorable au maintien des caisses de congés et nous expliquer votre position ?

Didier METEGNIER La disparition des caisses de congé n'est pas une fin en soi, mais on peut s'interroger sur leur utilité aujourd'hui. Si leur création a été une réelle avancée sociale pour nos salariés, qu'en reste-t-il? Elle assurait à ceux-ci, de percevoir quel que soit leurs employeurs successifs au cours de l'année, et ils pouvaient être nombreux, de percevoir la totalité de leurs congés, ce qui souvent n'était pas le cas. De nos jours, nous sommes à peu près tous accompagnés par un cabinet comptable et il serait impossible de ne pas verser à nos salariés ce qui leur revient.

Aujourd'hui, en plus de couts de fonctionnement exorbitants, 3 à 400 euros par salarié/an, les caisses de congé font supporter à nos trésoreries le versement anticipé des cotisations ce qui peut représenter environ 5000 euros par compagnon /an.

De plus, j'ai constaté, que nos salariés quand ils quittent le secteur du bâtiment, pouvaient ne pas percevoir leurs reliquats de congés...et que s'ils ne sont pas vigilants, ils peuvent être grugés de plusieurs centaines, voire milliers d'euros...Combien de personnes sont concernées, opacité totale, comme par hasard.

Animateur : Michel MARTINET. Partagez-vous la position de Didier METEGNIER ?

Michel MARTINET : Je pense personnellement, qu'il faut être prudent dans la position du maintien ou la suppression des CCPBt :

Suppression des CCPBt est synonyme de suppressions de postes même avec des antennes locales, prévues déjà à TOURS en ce qui nous concerne, et même si nous sommes à l'ère d'INTERNET.

D'un Aspect Philosophique, Le Président a rappelé tout à l'heure la Création des Congés Payés qui remonte à 1936 et la Création des Caisses de CCPBt en 1937.

N'oublions pas que ce sont les Hommes, les Chefs d'entreprises, les Ouvriers, qui ont œuvré à la Création des CCPBt.

Sur un aspect je dirais plus pragmatique, il y a tout de même beaucoup d'avantages à leur maintien :

1 - Le Coût de gestion des CCPBts n'est pas le double des Congés mais ≈6% → ce n'est que de l'ordre de 300 € de Frais sur 5 000 € de Congés par Salarié

2 - C'est la garantie que toutes les entreprises accordent à leurs employés la Prime d'Ancienneté (Congés en Supplément) et les jours fractionnés.

3 - Autre avantage : il est plus facile de gérer localement les congés acquis précédemment dans une autre entreprise par un employé qui embauche dans notre entreprise en nous remettant son certificat précédent.

4 - AVANTAGE MAJEUR : Le Contact direct avec LIMOGES →Régler des problèmes rapidement par Tél. Pourquoi tout part déjà à TOURS avec qui nous n'avons pas eu d'échange hormis UNILATERAL qui nous obligerait à envoyer tous nos courriers là-bas ?

!! Ne Commettons pas les mêmes Erreurs de transferts des structures parties à BORDEAUX qui compliquent la vie des Entreprises. Exemple : Dossier de Formation Continue.

Quand on sait que ce sont des décisions pour la plupart IRREVERSIBLES. Arrêtons de dépecer LIMOGES de nos Structures Locales sous Prétexte du MOINS CHER qui au final nous Coûtera TRES CHER.

C. *Table ronde : 2 : les indépendants peuvent ils se priver d'outils de financement intégrés ?*

Animateur : Benjamin CHIMOL

Intervenants : Julien DARTHOU (chef d'entreprise – conseiller professionnel UNA CPC), Charles PRADO, Canal Crédit

Animateur : Le thème de cette table ronde est « les indépendants peuvent ils se priver d'outils de financement intégrés ? ». Julien DARTHOU, vous représentez la CAPEB Haute-Vienne dans le cadre de cette table ronde. Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est un financement intégré ?

Julien DARTHOU : Le financement intégré consiste à proposer à son client un financement affecté aux travaux faisant l'objet du devis réalisé par l'entreprise. L'artisan présente donc un devis de travaux à son client et un crédit affecté qui permet de financer des travaux sous forme de mensualités.

L'entreprise sera payée par la banque après facturation du chantier.

Animateur : Julien DARTHOU pouvez-vous nous expliquer pourquoi avoir choisi ce thème ?

Julien DARTHOU : Après les offres isolation à 1€ qui présentent leur lot de dérives mais aussi d'opportunités, ce sont les chaudières et les pompes à chaleurs qui font l'objet de financement intégrés depuis le début de l'année.

Plusieurs groupes se sont positionnés : ENGIE, TOTAL, EDF, EFFY...

Les plombiers chauffagistes ont été nombreux à manifester leur inquiétude auprès de la CAPEB. Si bien que l'organisation a décidé de réagir en créant des outils pour permettre aux indépendants d'avoir des alternatives aux offres commerciales « outrageusement concurrentielles » des énergéticiens.

Mais nous considérons que ce qui arrive aujourd'hui aux plombiers chauffagistes arrivera demain pour l'ensemble des métiers. Les administrateurs de la CAPEB Haute-Vienne ont donc voulu avoir un débat pour alerter l'ensemble des professions.

Animateur : Plusieurs questions me viennent à l'esprit. D'abord en quoi les offres de ces groupes poseraient problème aux artisans ?

Julien DARTHOU : Les offres sont alléchantes pour un consommateur qui a désormais l'habitude de tout payer sous forme de prélèvements mensuels (téléphone, gaz, impôts...).

Ces offres permettent également de financer le reste à charge des clients modestes dans le cadre des offres « coup de pouce ».

Animateur : Vous avez évoqué des outils mis en place par l'organisation CAPEB (pour lesquels les participants ont des documents dans leur pochette de réunion). Pouvez-vous nous expliquer lesquels et en quoi ils consistent ?

Julien DARTHOU :

Artipass : c'est une offre de financement de travaux (de 1500€ à 40000€) lancée par la CAPEB en partenariat avec « Economie d'énergie et Franfinance. Cela permet aux artisans de proposer à leurs clients des offres de financement à taux réduit pour des travaux de rénovation (à partir de 60€/mois). Une plateforme prend en charge toute la gestion administrative du dossier.

Facilipass : c'est une offre de financement dédiée en remplacement de chaudières gaz et depuis peu de Pompe A Chaleur

Animateur : Mais une entreprise locale ne peut-elle pas développer seule ce type d'outil ?

Julien DARTHOU : Il est possible de se passer d'un « back office » externe à condition de se former au financement. Proposer un crédit affecté est une opération bancaire pour laquelle il convient de passer un examen. Il faut ensuite trouver un partenaire bancaire qui va nous proposer des taux de financement et former son personnel au montage administratif des dossiers. Il faut aussi se conformer au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données personnelles) quant aux informations recueillies.

Animateur : Les offres des grands groupes se cantonnent aujourd'hui aux chaudières et pompes à chaleur. Pensez-vous qu'il y a vraiment un risque important que ce type d'offres s'étendent à d'autres prestations de travaux ?

Julien DARTHOU : Bien sûr ! On voit que le financement concerne des travaux de rénovation allant de 1.500€ à 40.000€. Tous types de travaux peuvent être financés par ce type de montage

Animateur : Merci Julien DARTHOU pour ces éléments, restez avec nous. Nous avons aussi autour de la table un spécialiste du crédit, Monsieur Charles PRADO de la société CANAL CREDITS qui vient de signer un partenariat avec la CAPEB Haute-Vienne avec la volonté de proposer des solutions de financements.

Monsieur Prado pouvez-vous présenter votre structure ?

Charles PRADO : Je suis un des premiers courtiers en crédits à Limoges, j'ai créé mon agence avec mon épouse Maryse en 2005. Nous sommes une structure familiale, nous sommes 3 avec mon collaborateur Arnaud.

Je m'adresse aux 95 % des français qui n'aiment pas négocier avec leur banquier... ou qui n'ont pas le temps de faire le tour des banques.

J'ai des partenariats avec les banques autour de nous, sur Limoges pour les prêts immobiliers, et avec toutes les banques spécialisées en regroupement de crédits en France. Une vingtaine de banques au total.

Cela me permet de répondre à tous les cas de demande de financement : achats de résidence principale, achat locatif, travaux, renégociations avec travaux, accidents de la vie par exemple.

Nous cherchons le meilleur prêt, au meilleur taux.

Animateur : Charles PRADO : Pouvez-vous et nous expliquer en quoi consiste le partenariat avec la CAPEB Haute-Vienne puisqu'il est évidemment différent des offres nationales ?

Charles PRADO : Nous proposons une offre locale complémentaire aux offres nationales.

Les offres nationales s'adressent à des personnes que ça ne gêne pas d'avoir un prêt de plus. Ce sont des prêts en général sur 4, 5, 6 ans qui répondent aux besoins de base des clients : étaler une grosse somme à court ou moyen terme. Mais, même avec des petits taux, cela fait des mensualités quelquefois importantes dans un budget mensuel. Et un prêt en plus.

Je propose des offres de financement de prêt immobilier avec des taux très bas : autour de 0.7 sur 10 ans ou 1% sur 20 ans en ce moment. En ce moment je renégocie beaucoup de prêts immobiliers en incluant des travaux par exemple. Ce qui permet de les étaler sur 10, 15, 20 ans et plus.

Je propose aussi des crédits pour les propriétaires dont l'endettement ne permet pas d'ajouter un nouveau prêt, en regroupant leurs crédits et en ajoutant le montant des travaux dont ils ont besoin.

Je peux ainsi regrouper des crédits à la consommation sur 15 ans, sans prendre de garantie sur la maison, là où les banques s'arrêtent généralement à 7 ans.

Et aux mêmes taux que les offres nationales dont nous parlions.

Animateur : Interroger les clients sur leurs capacités à financer des projets c'est votre métier. Mais ce n'est pas celui des artisans. Quel intérêt peut trouver un professionnel à proposer vos services ?

Charles PRADO : Un cuisiniste demande le budget de ses clients et comment ils se financent. Un concessionnaire aussi. Pourquoi pas les artisans ?

Le regroupement de crédits ou le financement par prêt immobilier est un moyen simple de booster son chiffre d'affaires. Tout simplement, en augmentant son panier moyen. Vos journées ne sont pas extensibles, il n'est pas facile de recruter.

Et si, vous réalisiez des travaux chez le client qui dit qu'il n'a pas envie d'avoir un prêt en plus ? Et si, pour un même client, vous augmentiez vos ventes ?

En faisant la véranda cette année plutôt que dans 5 ans. En faisant l'allée et pas seulement la terrasse. En refaisant la salle de bains ET la cuisine.

Comment faire ? Nous devons établir un diagnostic avec le client. Je peux l'appeler de votre part. En un seul rendez-vous au téléphone ou à notre agence, gratuit et sans engagement, nous faisons le diagnostic de la situation financière des clients : après ce rendez-vous, ils connaîtront leur budget travaux. Et pas seulement avec leur banque, avec l'ensemble des solutions du marché.

Nous engageons ensuite notre recherche de financement.

Animateur : Pour résumer les échanges on peut dire que le financement est un outil qui désormais n'est plus exclusivement réservé aux grands groupes.

La CAPEB a développé plusieurs offres pour aider les entreprises artisanales : 2 offres nationales reposant sur des plateformes dédiées pour des financements sur 5 ans que les entreprises peuvent proposer en direct : Facilipass pour les chaudières et les PAC , Artipass pour tous les autres types de travaux de rénovation énergétique de 1.500€ à 40.000€.

Un partenariat local avec CANAL crédit qui permet aux artisans de déléguer cette question à un professionnel qui propose des solutions sur mesure avec des taux généralement étalés sur des périodes plus longues

Fin de la séance à 20H45

Le Président,

Alain RAVANNE

La Secrétaire

Françoise DUVERGNE